

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL926

présenté par
Mme Avia, rapporteure

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, après le mot :

« personnes »,

insérer les mots :

« physiques ou morales ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux premières phrases des alinéas 3, 6 et 7 et à l’alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.